
ETUDE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

PREALABLE A L'ELABORATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE VIALAS

DOCUMENT A USAGE PUBLIC

SOMMAIRE

1.	Contexte de l'étude et finalités	4
2.	Méthode et moyens mobilisés	4
3.	L'activité agricole sur la commune de Vialas.....	6
3.1.	Recensement et typologie des exploitations agricoles.....	6
✓	Nombre d'exploitations agricoles	6
✓	Structure des exploitations.....	7
✓	Main d'œuvre	8
✓	Les exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune	10
3.2.	Productions agricoles sur la commune de Vialas.....	11
✓	Orientations technico-économiques	11
✓	Valorisation des productions	12
✓	Labels de qualité et d'origine.....	14
3.3.	Surfaces mises en valeur par les exploitations à Vialas.....	15
✓	Surfaces agricoles et assolement à l'échelle de la commune	15
4.	Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs	17
4.1.	Surfaces des exploitations agricoles et modes de faire-valoir.....	17
✓	Surfaces des exploitations agricoles	17
✓	Parcellaire et maîtrise foncière.....	18
✓	Exploitation des surfaces par les agriculteurs	19
4.2.	Bâtiments agricoles.....	19
5.	Pérennité et perspectives des exploitations agricoles.....	20
5.1.	Dynamique des exploitations	20
5.2.	Situation économique des exploitations	20
5.3.	Atouts et contraintes des exploitations.....	21
6.	Problématiques des systèmes d'exploitation.....	22
6.1.	Accès au foncier et installation agricole	22
6.2.	Accès à l'eau.....	22
6.3.	Fermeture du milieu et dégâts de faune sauvage	23
6.4.	Difficultés de cheminement	23
7.	Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires	24
✓	Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)	24
✓	"Règle de réciprocité"	24
✓	Dérogation aux distances réglementaires	24

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
CC : Communauté de Communes
CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GP : Groupement Pastoral
MSA : Mutualité Sociale Agricole
N&P : Nature et Progrès
PAC : Politique Agricole Commune
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PnC : Parc national des Cévennes
RGA : Recensement Général Agricole
RSD : Règlement Sanitaire Départemental
SAU : Surface Agricole Utile
UGB : Unité de Gros Bétail
UTA : Unité de Travail Annuel

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution du nombre total d'exploitations agricoles de 1988 à 2010 (RGA 2010) – 2012 / 2015 (MSA).....	6
Tableau 2 : Statut juridique des exploitations - COPAGE, 2016	7
Tableau 3 : Répartition des chefs d'exploitation par classes d'âges - COPAGE 2016.....	9
Tableau 4 : Provenance des exploitations ayant leur siège à l'extérieur de la commune (Copage, 2016)	10
Tableau 5 : Répartition des exploitations selon leur production principale - COPAGE 2016.....	11
Tableau 6 : Répartition des exploitations selon leur production secondaire et tertiaire - COPAGE 2016.....	11
Tableau 7 : Evolution de la surface agricole de 1988 à 2010 (RGA 2010).....	15
Tableau 8 : Répartition des assolements – COPAGE 2016.....	16
Tableau 9 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée - COPAGE 2016.....	17
Tableau 10 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété - COPAGE 2016.....	18
Tableau 11 : Atouts et contraintes identifiés par les exploitants - COPAGE 2016	21

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des exploitations agricoles sur le territoire communal de Vialas - COPAGE 2016.	8
Figure 2 : Répartition des chefs d'exploitation par classes d'âges - COPAGE 2016.....	9
Figure 3 : Répartition des exploitations selon leur production principale - COPAGE 2016	11
Figure 4 : Répartition des exploitations selon leur production secondaire et tertiaire - COPAGE 2016 .	12
Figure 5 : Parcellaire agricole – Enquête COPAGE et RPG 2013	16
Figure 6 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée - COPAGE 2016	17
Figure 7 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété – COPAGE 2016.....	18
Figure 8 : Dynamique des exploitations agricoles de Vialas - COPAGE 2016.....	20
Figure 9 : Situation économique des exploitations - COPAGE 2016.....	21

1. Contexte de l'étude et finalités

S'appuyant sur son expertise en matière de gestion de l'espace, le COPAGE¹ propose l'étude de l'activité agricole sur le territoire de la commune de Vialas, en identifiant les différents systèmes de production présents, leurs évolutions et perspectives de développement, ainsi que les espaces mis en valeur par l'agriculture à l'échelle communale.

Cette étude doit permettre d'apporter une information spécifique sur l'activité agricole, dans la perspective de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

L'objectif est de renseigner la commune et le bureau d'études accompagnant celle-ci dans l'élaboration de son document d'urbanisme, sur la mobilisation spatiale du territoire mais également de recenser le bâti agricole existant, les périmètres d'inconstructibilité (du fait de la proximité de l'activité d'élevage), les perspectives et besoins des exploitations afin de rendre compte à l'échelle de l'espace communal de la composante agricole.

2. Méthode et moyens mobilisés

Pour la présente étude, trois sources d'informations ont été utilisées :

- les données du Recensement Général Agricole (RGA) datant de 2010 ;
- les données collectives de 2012 et 2015 transmises par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- les données recensées lors de l'enquête COPAGE, en octobre et novembre 2016.

L'ensemble de ces sources et données, sont exploitées selon les thématiques (elles apportent des informations et des définitions différentes).

33 exploitations agricoles valorisent actuellement des terres (plus de 1 ha) sur l'espace communal de Vialas². Les agriculteurs ont été contactés de la manière suivante :

- **15 exploitations ayant leur siège sur la commune** ont été identifiées par l'enquête COPAGE. Ce chiffre correspond au nombre d'exploitations connues par la MSA sur le territoire communal. Dans un premier temps, un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des exploitations repérées par le COPAGE. 3 exploitants n'ont pas pu être contactés directement, et aucune donnée les concernant n'a été recueillie. 2 personnes se sont avérées être désormais retraitées. 2 personnes, non repérées au démarrage de l'enquête ont été intégrées (une personne retraitée, avec un projet de reprise en cours, ainsi qu'une personne cotisante solidaire).
Au total, 12 exploitants ont été rencontrés lors d'entretiens individuels.
- **18 exploitations ayant leur siège en dehors de la commune valorisent plus de 1 ha sur le territoire de Vialas.** Un courrier d'information et un questionnaire leur ont été envoyés, dont le taux de retour a été faible (6 réponses). Cette seconde enquête, plus sommaire, a permis d'apporter quelques compléments d'information.

¹ Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère

² Source : DDT, Registre Parcellaire Graphique 2010

Le COPAGE remercie vivement les agriculteurs pour leur disponibilité et leur participation.

N.B. Les informations récoltées et rassemblées dans le présent rapport ne peuvent être considérées comme exhaustives, l'identification complète des agriculteurs et certaines informations devant rester confidentielles.

L'analyse établie dans cette étude est à considérer à une date précise. Les exploitations agricoles peuvent évoluer et les règles mentionnées dans le présent rapport également. Des adaptations pourront être nécessaires à l'avenir.

3. L'activité agricole sur la commune de Vialas

A Vialas, l'agriculture représente 12,5 % des entreprises répertoriées sur la commune, derrière les activités de commerce et services (57,4 %) et celles liées aux administrations, à la santé et à l'action sociale (14,3 %) ³.

Sur le territoire communal, 2 071 ha sont valorisés par l'activité agricole⁴, soit 41,6 % du territoire communal.

3.1. Recensement et typologie des exploitations agricoles

✓ Nombre d'exploitations agricoles

D'après le RGA⁵, la commune de Vialas comptait 7 exploitations agricoles en 2010.

Si le nombre d'exploitations à Vialas a diminué entre 1988 et 2000, suivant la tendance départementale, ce nombre est par contre en augmentation sur la décennie suivante, alors que la baisse se poursuivait à l'échelle de la Lozère (Tableau 1).

	Nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune				
	1988	Evolution 1988-2000	2000	Evolution 2000-2010	2010
Vialas	9	-33%	6	17%	7
CC des Cévennes au Mont-Lozère	102	-23%	79	-10%	71
Département de la Lozère	4 220	-27%	3 082	-14%	2 641

Tableau 1: Evolution du nombre total d'exploitations agricoles de 1988 à 2010 (RGA 2010) – 2012 / 2015 (MSA)

Les données de la MSA⁶ apportent des informations différentes et complémentaires pour 2012 et 2015. D'après la MSA, on dénombrait en 2015 sur la commune de Vialas 15 exploitations, dont 11 exploitations agricoles affiliées à titre obligatoire (avec chef d'exploitation), et 4 exploitations gérées au titre de la cotisation de solidarité (en 2012 : 10 exploitations affiliées à titre obligatoire et 6 exploitations gérées au titre de la cotisation de solidarité).

³ Source : établissements actifs au 31/12/2014, INSEE, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

⁴ Source : Copage 2016 et DDT, Registre Parcellaire Graphique 20132

⁵ RGA : Recensement Général Agricole – recensements 1988, 2000, 2010

⁶ Mutualité Sociale Agricole

Les exploitations agricoles

D'après le RGA, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les 3 critères suivants :

1. Produire des produits agricoles,
2. Avoir une gestion courante indépendante,
3. Atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

- une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ;
- ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ;
- ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

Le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole et ne coïncide pas avec celui du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les cotisants de solidarité

Un cotisant de solidarité est affilié sous ce statut à la MSA et redevable si :

→ l'exploitation a une superficie inférieure à la Surface Minimum d'Assujettissement (SMA), mais égale ou supérieure à un quart de la SMA (la SMA est fixée par arrêté préfectoral) ;

→ si le temps consacré à l'activité agricole est compris entre 150 h et 1 200 heures par an.

ET que les revenus générés par l'activité agricole atteignant l'un des deux seuils précédemment cités sont inférieurs à 800 SMIC.

Ce statut permet la vente de production, l'obtention d'un numéro SIRET, mais peu de couverture sociale.

A l'automne 2016, l'enquête COPAGE a permis de rencontrer 12 exploitants au total (avec siège d'exploitation sur la commune) dont 10 en activité.

Les chiffres qui suivent, sauf indication contraire, sont issus de ces entretiens.

Les données ont le plus souvent été traitées pour un total de 10 exploitations afin de concentrer l'analyse sur les exploitations en activité.

✓ Structure des exploitations

90 % des exploitations agricoles de la commune sont des exploitations individuelles dont 70 % à titre principal.

Exploitations individuelles	GAEC ⁷	EARL ⁸	Autre forme sociétaire	Total
9	0	0	1	10
90 %	0 %	0 %	10 %	100 %

Tableau 2 : Statut juridique des exploitations - COPAGE, 2016

L'âge moyen d'installation est de 40 ans.

La majorité des exploitations en activité est issue d'une installation 'hors cadre familial' (70 %), ce qui constitue une caractéristique importante.

La démarche d'installation peut alors refléter un objectif de vie, au-delà de la transmission familiale.

Les exploitations en activité se répartissent sur la partie sud du territoire communal, isolées ou dans les hameaux.

⁷ Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun

⁸ Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

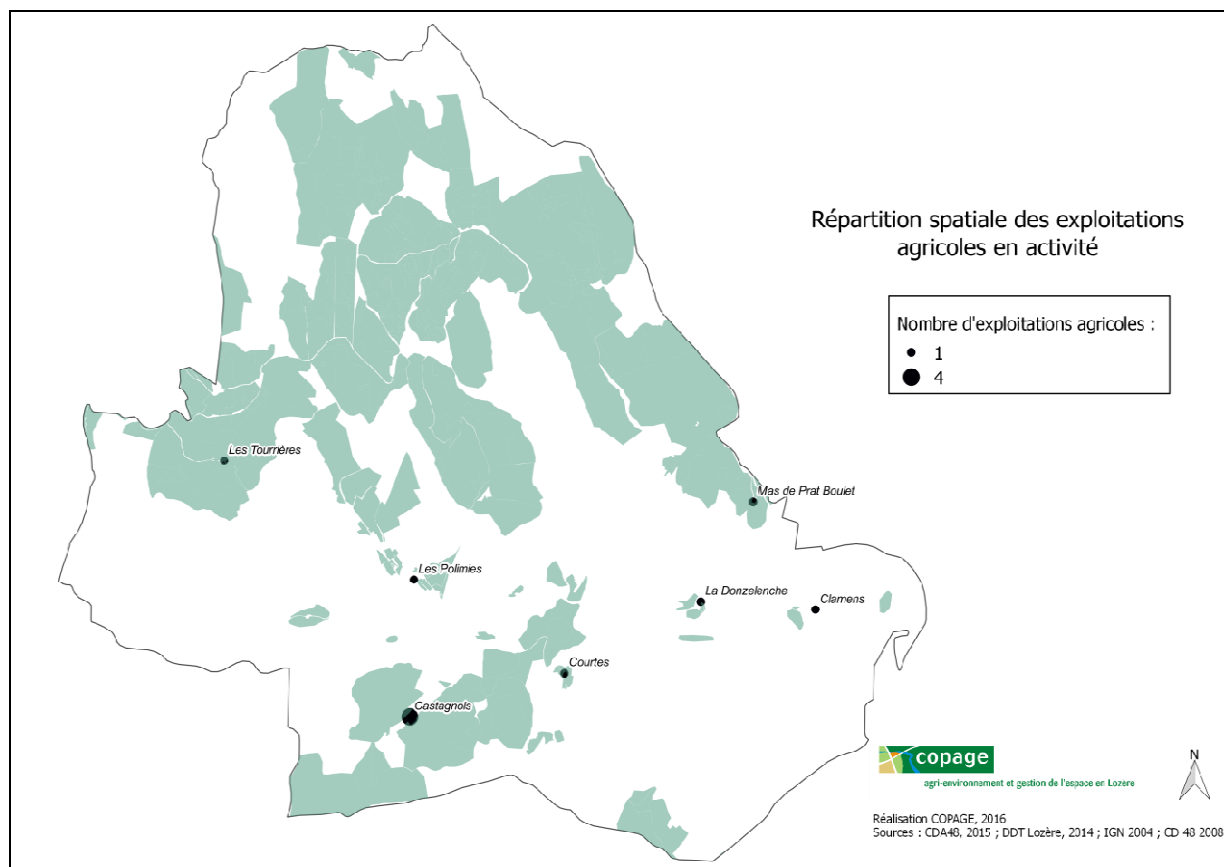


Figure 1 : Répartition des exploitations agricoles sur le territoire communal de Vialas - COPAGE 2016

✓ Main d'œuvre

Au total, sur les 10 exploitations en activité (ayant leur siège sur le territoire communal), on compte :

- 10 chefs d'exploitations,
- 1 conjoint collaborateur,
- 1 personne aide familiale à temps plein,
- 2,5 postes salariés,

soit **un total de 14,5 UTA** (Unité de Travail Annuel)⁹.

La moitié des exploitants en activité estime leur main d'œuvre suffisante actuellement.

Pour la moitié des exploitations en activité, une aide familiale (parents ou conjoint en retraite, enfants) vient renforcer la main d'œuvre permanente, généralement de manière ponctuelle mais parfois plus régulièrement (pour 20 %).

Lorsque la main d'œuvre est jugée insuffisante, le contexte économique est souvent évoqué et jugé difficile, et ne permet pas de compléter la main d'œuvre existante par l'embauche de salarié. De plus, la valorisation des productions rapportée au travail nécessaire est souvent insuffisante pour permettre l'augmentation de la main d'œuvre.

⁹ UTA (Unité de Travail Annuel) : volume de travail effectué par une personne à temps complet pendant une année (229 jours)

D'autre part, concernant la main d'œuvre sur les exploitations, des évolutions sont envisagées pour plusieurs exploitations :

- départ à la retraite et remplacement d'un salarié,
- départ des enfants aidants : quel remplacement possible pour cette main d'œuvre familiale ?
- embauche ponctuelle pour surcroît saisonnier d'activité,
- installation d'un enfant comme associé,
- projet de développement de l'activité avec besoin de main d'œuvre complémentaire.

Le tableau suivant indique la répartition par tranches d'âges de la population agricole locale (chefs d'exploitation et associés).

Classe d'âges	Effectifs	Proportion
20 à 29 ans	1	10 %
30 à 39 ans	1	10 %
40 à 49 ans	1	10 %
50 à 59 ans	5	50 %
60 ans et plus	2	20 %
Total	10	100%

Tableau 3 : Répartition des chefs d'exploitation par classes d'âges - COPAGE 2016

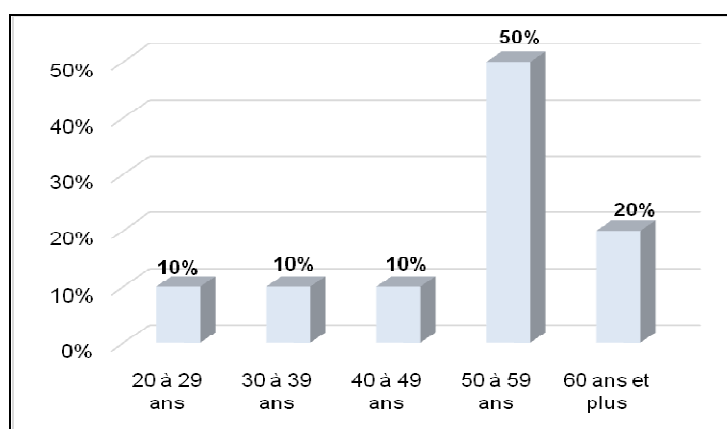


Figure 2 : Répartition des chefs d'exploitation par classes d'âges - COPAGE 2016

Les 50-59 ans forment la classe d'âge la plus importante (5 exploitants), alors que les moins de 40 ans ne représentent que 2 exploitants. En 2016, **l'âge moyen des exploitants sur le territoire communal est de 51 ans**¹⁰ ; il est supérieur à la moyenne départementale (47 ans)¹¹.

Ce constat pose la question du renouvellement de la population agricole et la problématique de la transmission des exploitations ; ces deux points constituent des enjeux très forts pour la commune.

Ces éléments sont à considérer et peuvent se traduire en termes de zonages et d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, car l'enjeu est important.

¹⁰ Cette moyenne ne considère pas l'âge des aides familiaux, conjoints ou éventuels repreneurs. Il s'agit des chefs d'exploitation en place.

¹¹ Source : AGRESTE, 2013

✓ Les exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune

D'après l'enquête COPAGE, à ce jour, **au moins 18 exploitations** viennent de l'extérieur pour exploiter et mettre en valeur des terres sur le territoire de la commune de Vialas (seules ont été retenues les exploitations utilisant plus d'un ha sur le territoire communal). Elles proviennent majoritairement des communes voisines (Tableau 4).

En moyenne, la superficie utilisée par ces exploitations sur le territoire communal est de 62 ha.

Commune du siège d'exploitation		Nombre d'exploitations concernées
Fraissinet-de-Lozère	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	5
Le Pont-de-Montvert		2
Saint-Maurice-de-Ventalon		1
Saint-Andéol-de-Clerguemort		4
Génolhac (30)		2
Villefort		1
Malons-et-Elze (30)		1
Groupements pastoraux		2
Total		18

Tableau 4 : Provenance des exploitations ayant leur siège à l'extérieur de la commune (Copage, 2016)

Il s'agit majoritairement d'exploitations individuelles. 7 exploitations ont un statut sociétaire (GAEC, SCEA ou EARL).

2 groupements pastoraux sont également comptabilisés.

Un groupement pastoral (G.P) est une structure collective regroupant plusieurs éleveurs qui réunissent leurs troupeaux pour exploiter des pâturages de montagne (estives), assurant ainsi une certaine stabilité, une meilleure rentabilité économique des frais de garde et la gestion de ces espaces (plans de gestion des estives, contractualisation de mesures agri-environnementales, embauche de bergers). Cette utilisation collective d'une partie du domaine pastoral est une pratique ancestrale, notamment en montagne. Elle est toujours pratiquée dans les élevages fondés sur le pastoralisme. Situées en zone de crêtes, les estives sont des lieux à forts enjeux environnementaux, des paysages ouverts qui cloisonnent les vastes massifs forestiers.

Sur la commune de Vialas, 2 groupements pastoraux sont présents :

	Nombre d'adhérents	Nombre d'ovins	Départements d'origine
GP La Vialasse	3 éleveurs	1 092	Hérault et Gard
GP Mas de la Barque	5 éleveurs	1 012	Gard

3.2. Productions agricoles sur la commune de Vialas

✓ Orientations technico-économiques

Les exploitations en activité sur le territoire communal ont des orientations technico-économiques très différentes.

Le tableau suivant présente les productions principales des exploitations en activité.

Ovin viande	Bovin viande	Apiculture	Transformation châtaignes	Ânes	Caprin (entretien)	Caprin lait
30 %	10 %	20 %	10 %	10 %	10 %	Potentiel : 10%

Tableau 5 : Répartition des exploitations selon leur production principale - COPAGE 2016

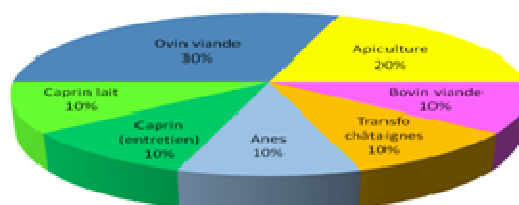


Figure 3 : Répartition des exploitations selon leur production principale - COPAGE 2016

L'élevage est l'activité prédominante (à 70 %), toutefois, il ne constitue le plus souvent qu'une des activités des exploitations : **la diversification des productions est en effet la caractéristique principale de l'activité agricole sur le territoire de la commune.**

A noter, qu'une des exploitations est en arrêt de production actuellement (caprin lait avec production de fromages), mais l'outil de travail est présent et le projet viable.

Seuls trois exploitations indiquent une mono-production (deux en élevage caprin ou ovin, une en production et transformation végétale).

Pour les 7 autres, les **systèmes de production sont variés**, avec des productions secondaires, voire tertiaires. Ces productions secondaires ne sont pas négligeables et témoignent de l'adaptation des exploitations au territoire.

Ovin viande	Ovin lait	Bovin viande	Elevage équin	Châtaignes	Transfo fruits	Accueil
12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,5 %	25 %

Tableau 6 : Répartition des exploitations selon leur production secondaire et tertiaire - COPAGE 2016

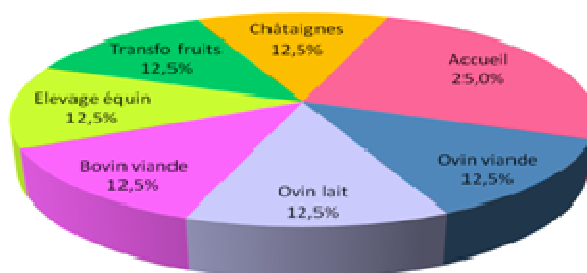


Figure 4 : Répartition des exploitations selon leur production secondaire et tertiaire - COPAGE 2016

Cette diversité est une richesse pour la commune tant d'un point de vue économique (offre de produits locaux, de prestations d'accueil et d'activités), que d'un point de vue de la mise en valeur de son territoire (les différentes productions occupant des espaces eux aussi différenciés). C'est une particularité à prendre en compte et à favoriser, notamment par l'accès au foncier

L'orientation 'viande' est prédominante (bovin, ovin) en activité principale ou secondaire et concernant 6 exploitations ; un cheptel de caprins pour l'entretien des espaces est aussi présent sur la commune.

Deux élevages 'de loisirs' sont également présents (ânes et chevaux).

Le cheptel moyen des exploitations pratiquant l'élevage équivaut à 17,2 UGB¹², pour un taux de chargement moyen de 0,2 UGB/ha.

Ces pratiques correspondent à des **pratiques d'élevage extensives**.

En productions végétales, deux exploitations sont tournées vers la castanéculture, en production principale ou secondaire, avec vente directe des châtaignes ou de produits transformés. La transformation de fruits est également évoquée par un exploitant. L'apiculture est l'activité principale de deux exploitations.

Les productions végétales sur la commune sont aussi des vergers, qui seront productifs d'ici 3 à 4 ans.

✓ **Valorisation des productions**

Une partie de la production des exploitations est transformée sur place, dans des ateliers individuels présents sur les exploitations ; c'est le cas pour 40 % des exploitations en activité (parmi lesquelles une exploitation en cessation d'activité actuellement).

La vente directe est le mode de commercialisation privilégié par les exploitants : 60 % valorisent leur production par la vente directe (vente à la ferme, directement au particulier, sur des marchés ou magasins de producteurs).

Les exploitations utilisent plusieurs modes de commercialisation, en fonction de leurs productions.

Les châtaignes, transformées ou non sont commercialisées via des boutiques ou en vente directe. La marque Sud de France est utilisée par une exploitation par ailleurs lauréate des Trophées Lozère Gourmande.

¹² Unité Gros Bétail

Pour deux exploitations, les animaux destinés à la production de viande sont commercialisés sur pied, directement à des particuliers.

A noter que **2 exploitations ont actuellement une activité de diversification liée à l'agro-tourisme** (location de gîte et chambres d'hôtes ; location d'ânes ; organisation de randonnées). 2 autres exploitations ont ce projet de diversification dans les années à venir.

Les élevages caprins de Vialas fabriquent des fromages de types Pélardon vendus en direct.

✓ Labels de qualité et d'origine

A Vialas, la moitié des exploitations produisent sous label de qualité :

Agriculture Biologique : 30% des exploitations



L'Agriculture Biologique garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux.

AOP Pélardon : 10% des exploitations en caprins lait - en arrêt de production actuellement



Le Pélardon est un petit fromage de chèvre, au lait cru et entier. Ce fromage rond à pâte molle est obtenu par coagulation lente, essentiellement lactique. Le décret encadrant ses AOC10 (2000) et AOP11 (2001) garantit un mode de fabrication et d'affinage traditionnel. Il permet la reconnaissance de son territoire et de ses origines cévenoles et languedociennes. Il s'agit principalement d'une alimentation du cheptel basée sur le parcours, d'un moulage à la louche à partir de caillé frais, d'un affinage minimum de 11 jours pour permettre le développement de tous les arômes du Pélardon.

Qualité Sud de France : 10% des exploitations



La marque "Sud de France" identifie les produits de la Région Languedoc-Roussillon. Elle assure un produit différencié par rapport au produit standard, elle apporte une preuve d'une démarche qualité du produit, établit son lien avec le territoire et démontre son engagement dans une démarche de progrès.

Autres labels :



"Bienvenue à la ferme" est une marque des Chambres d'Agriculture. Les agriculteurs adhérents au réseau s'engagent au respect d'un cahier des charges national qui définit les chartes de qualité "Bienvenue à la ferme" et garantit la qualité des prestations touristiques et agricoles : Produits de la ferme, Camping à la ferme...

Le respect et le suivi de ces engagements sont contrôlés par les services décentralisés de l'État, par les Chambres d'Agriculture, par le réseau Bienvenue à la Ferme.



3.3. Surfaces mises en valeur par les exploitations à Vialas

✓ Surfaces agricoles et assolement à l'échelle de la commune

D'après le RGA, si la SAU¹³ a marqué une baisse significative entre 1988 et 2000 (-23 %), elle est en forte progression depuis 2000 (+ 83% entre 2000 et 2010). Cette évolution positive se fait à l'inverse de la tendance observée sur le département de la Lozère sur la même période (- 6 % entre 1988 et 2010).

	Superficie agricole utilisée					
	en hectares			Evolution 1988-2000	Evolution 2000-2010	Evolution 1988-2010
	1988	2000	2010			
Vialas	486	373	684	-23%	83%	41%
CC des Cévennes au Mont-Lozère	7228	7018	7314	-3%	4%	1%
Lozère	257 051	251 957	241 712	-2%	-4%	-6%

Tableau 7 : Evolution de la surface agricole de 1988 à 2010 (RGA 2010)

Toutefois, les données recensées lors de l'enquête COPAGE font état de **2 071 ha** valorisés par l'activité agricole sur le territoire communal¹⁴, soit **41,6 % du territoire communal** (figure 3).

Sur ces 2 071 ha :

- 785 ha sont mis en valeur par les 10 exploitations en activité ayant leur siège sur la commune (soit 37,9 % de la surface totale mise en valeur) ;
- 1 125 ha sont mis en valeur par les 18 exploitations extérieures à la commune (soit 54,3 % de la surface totale mise en valeur) ;
- 161 ha sont utilisés sans information relative à l'assolement (RPG 2013).

¹³ Surface Agricole Utile

¹⁴ Source : enquête COPAGE 2016 et DDT, Registre Parcellaire Graphique anonyme 2013

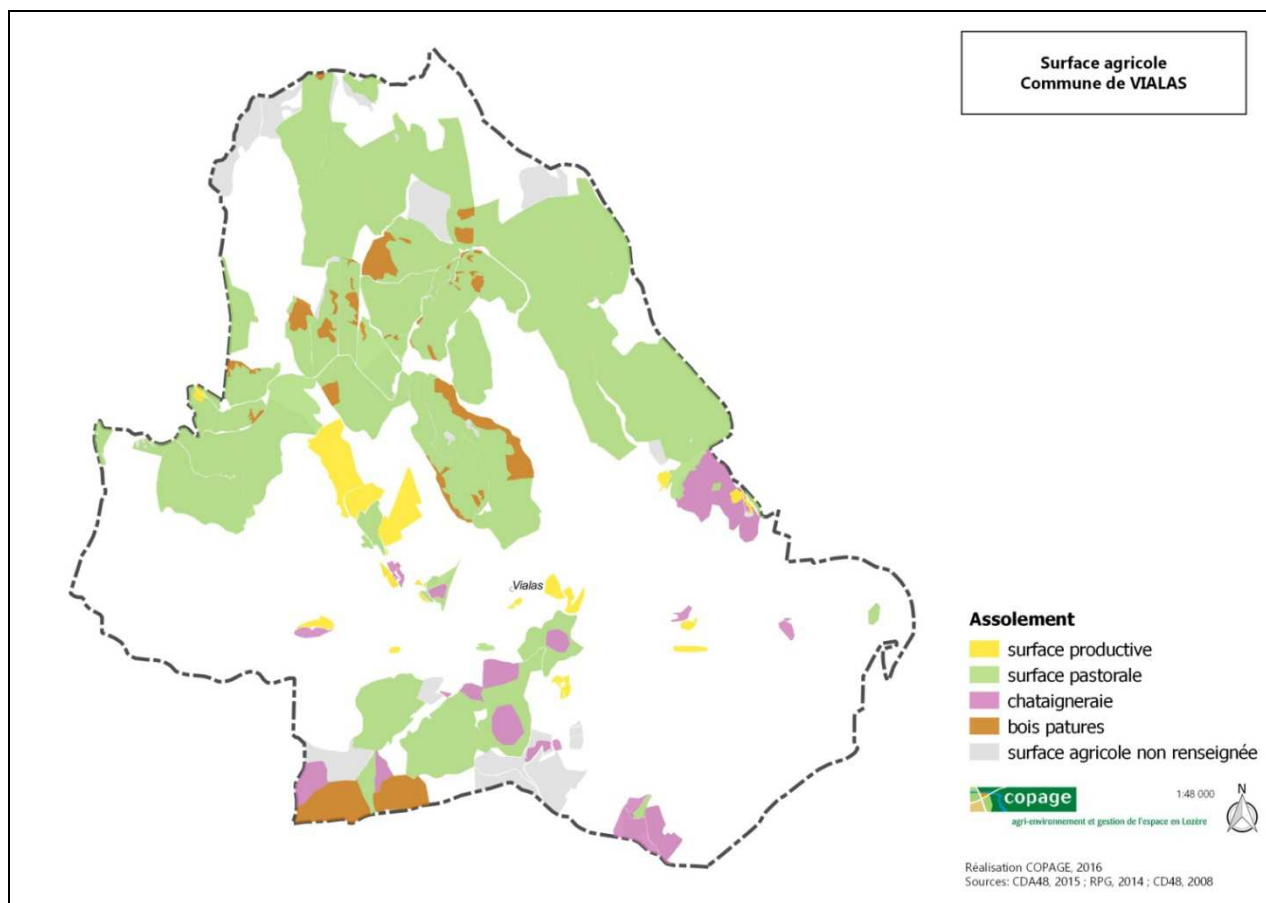


Figure 5 : Parcellaire agricole – Enquête COPAGE et RPG 2013

Selon l'enquête COPAGE, les **surfaces pastorales** constitue la majeure partie de la SAU communale (76,4 %).

Surfaces productives	Surfaces pastorales	Châtaigneraie	Bois pâturés	Surface non renseignée
4,1 %	76,4 %	6,4 %	5,6 %	7,4 %

Tableau 8 : Répartition des assolements – COPAGE 2016

4. Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs

4.1. Surfaces des exploitations agricoles et modes de faire-valoir

✓ Surfaces des exploitations agricoles

La taille des exploitations (surface exploitée) est très variable sur la commune, allant de 2,6 ha à 220 ha, avec une **taille moyenne de 84,6 ha**, inférieure à la moyenne départementale (91 ha)¹⁵.

La surface exploitée est très variable suivant la production (élevage ou production végétale). La présence d'un cheptel ruminant entraîne un besoin en surfaces pastorales important.

Mais d'autres facteurs peuvent également expliquer cette variabilité : situation géographique, historique de l'exploitation, cheptel, main d'œuvre disponible, projets et dynamique de l'exploitation, etc.

	< 10 ha	[10-50 ha]	[50-100 ha]	[100-200 ha]	[200-300 ha]	Total
Nombre d'exploitations	3	1	3	2	1	10
Part des exploitations	30%	10%	30%	20%	10%	100%

Tableau 9 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée - COPAGE 2016

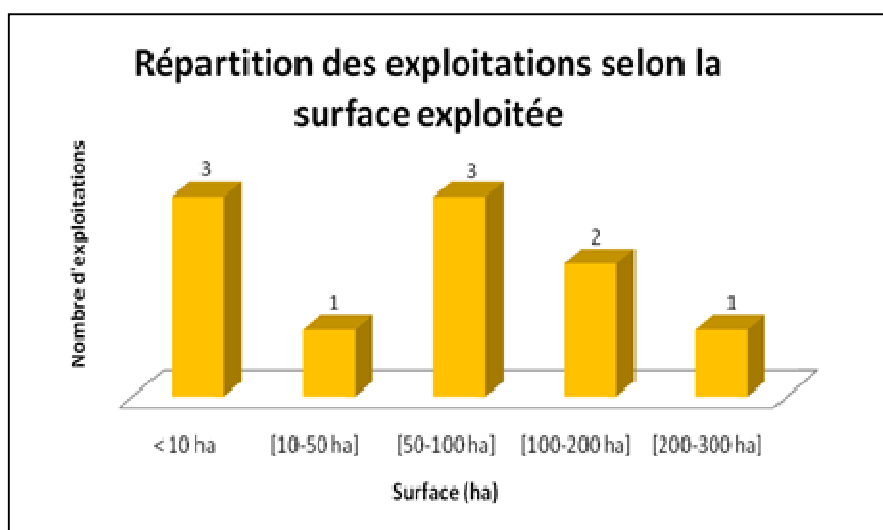


Figure 6 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée - COPAGE 2016

Pour 9 exploitations sur 10, la totalité des terres sont situées sur la commune. Sinon, il s'agit de terres de transhumance saisonnière. **Les exploitations locales sont donc très dépendantes de la pérennité des terres agricoles du territoire.**

La taille moyenne des exploitations en élevage ruminant et équidés est de 88,6 ha (80 % des exploitations). Le système d'exploitation est dans ce cas avant tout basé sur le pâturage et la valorisation des parcours.

Les surfaces pastorales sont majoritaires et essentielles pour limiter les frais d'achat de fourrage. En effet, les surfaces "productives" (terres labourables pour prairies temporaires notamment) sont insuffisantes pour

¹⁵ Agreste, RGA 2010

fournir la ration hivernale aux troupeaux. **L'autonomie en fourrages, vraie préoccupation des éleveurs, n'est pas atteinte pour 70 % des exploitants.**

✓ Parcelaire et maîtrise foncière

La distribution du parcellaire d'une exploitation est primordiale. Le morcellement et la dispersion peuvent engendrer une augmentation du temps et des frais de parcours. Cela peut signifier également une difficulté quant à la cohabitation des différents usages agricoles et non agricoles.

La majorité des exploitants agricoles de la commune juge leur parcellaire proche du siège d'exploitation (80%). 60 % des exploitants jugent leur parcellaire groupé ou moyennement groupé.

La proximité et le regroupement des parcelles constituent des critères de choix importants pour la recherche de nouvelles terres. Par exemple, un éleveur en caprins lait recherchera un parcellaire proche du bâtiment pour limiter les temps de déplacements face à la contrainte journalière de la traite (matin et soir).

La maîtrise foncière s'avère également une donnée importante pour les exploitations. Les situations sont bien sûr très variables, mais on peut constater qu'une majorité des exploitations est en fermage des terres qu'elles valorisent : **60 % des exploitations sont en fermage pour 90 % ou plus de leur surface** (Tableau 10).

Seules 30 % des exploitations sont propriétaires à 90% ou plus des terres qu'elles exploitent.

< 25 %	[25 - 50 %]	[50 - 75 %]	75% et plus	Total
6	0	1	3	10
60%	0%	10%	30%	100%

Tableau 10 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété - COPAGE 2016

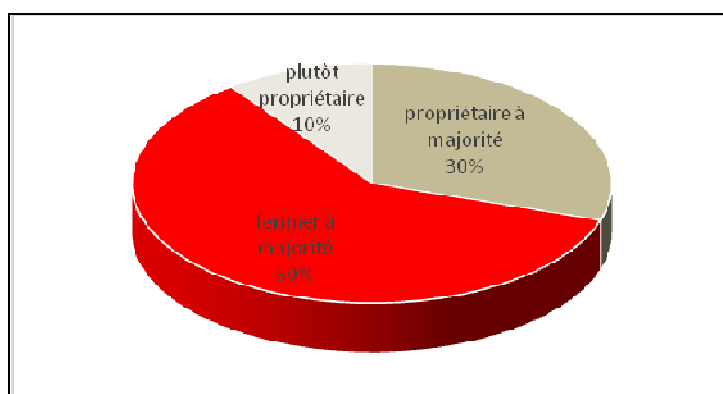


Figure 7 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété – COPAGE 2016

Dans l'ensemble, les situations de fermage sont plutôt sécurisées (par des baux écrits notamment), mais certaines restent précaires (arrangements oraux, baux non formalisés ...) avec parfois des situations conflictuelles avec les propriétaires des parcelles.

La perte de parcelles agricoles du fait de la progression de l'urbanisation n'est pas une crainte en soi. Elle n'est pas évoquée en tant que telle. Par contre, **la problématique de l'eau et des conflits d'usages entre activité agricole et résidentiel constitue un vrai sujet de préoccupation pour les exploitants rencontrés** (cf Partie 6).

✓ **Exploitation des surfaces par les agriculteurs**

De façon plus ou moins continue, les terres ont fait l'objet d'améliorations foncières : réouverture et entretien des prairies et pâturages (gyrobroyage, écobuage), pose de clôtures ...

Concernant les interventions futures sur les parcelles, il s'agira de poursuivre les mêmes améliorations foncières, et de les entretenir. Toutefois, les projets d'intervention et d'amélioration sont rendus difficiles du fait des contraintes du territoire (accès, pentes) et dépendant de la main d'œuvre disponible pour les effectuer (voir détails au paragraphe 6.3.).

4.2. Bâtiments agricoles

Les exploitations disposent quasiment toutes de bâtiments agricoles de stockage, d'élevage ou d'atelier de transformation.

Pour les exploitations d'élevage, il peut s'agir d'anciens bâtiments, avec la bergerie ou l'étable au rez-de-chaussée, et la grange à l'étage ; de bâtiments récents, ou de simples abris.

Les ateliers de transformation ou de stockage pour les productions végétales peuvent être inclus dans la maison d'habitation.

Des bâtiments consacrés à l'accueil et des gîtes sont présents sur le territoire communal.

Les bâtiments sont souvent en propriété propre de l'exploitation.

5. Pérennité et perspectives des exploitations agricoles

5.1. Dynamique des exploitations

Sur les exploitations en activité, **60 % affirment être en phase de développement**, avec des projets d'évolution de la production (diversification), d'agrandissement (hausse du cheptel, de la production et/ou de la surface exploitée, installation d'un membre de la famille, évolution de l'exploitation vers un statut sociétaire), ou d'amélioration des outils de production (bâtiments notamment).

En considérant les personnes en cours d'installation, 70 % de la population agricole enquêtée a une activité fragile, avec des investissements, des recherches de débouchés commerciaux et de construction d'activités en cours ou programmés à court terme.

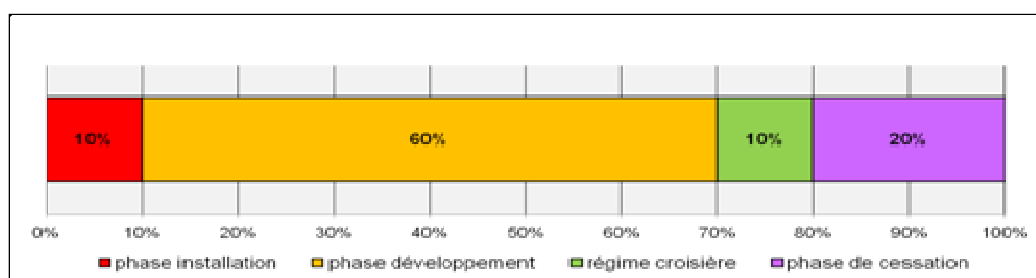


Figure 8 : Dynamique des exploitations agricoles de Vialas - COPAGE 2016

Seule une exploitation estime se trouver dans une situation de stabilité, dite "régime de croisière".

Deux exploitations se déclarent actuellement en phase de cessation d'activité, avec une succession d'ores et déjà envisagée pour l'une d'entre elles.

La dynamique de développement sur la commune de Vialas est prometteuse, avec la volonté affichée de la majorité des exploitants de poursuivre leurs activités, avec notamment des projets de diversification et de valorisation de leur production. Les spécificités du territoire sont mises en avant comme autant d'atouts sur lesquels s'appuyer (image positive du territoire ; paysages ; qualité des productions ...). Toutefois, les contraintes ne sont pas éludées et sont souvent des freins importants aux projets envisagés (accès au foncier ; terrain difficile ; ressource en eau ...).

5.2. Situation économique des exploitations

Sur le plan économique, 40% des agriculteurs interrogés jugent la situation économique de leur exploitation plutôt bonne ou bonne ; 30% la juge moyenne. Le contexte économique global est évoqué, mais également le fait que certaines activités sont en cours de développement : les résultats positifs espérés seront perceptibles dans quelques années.

30% des exploitants en activité considèrent leur situation mauvaise ou plutôt mauvaise, du fait de la conjoncture économique ou de défaut de production.

Il faut souligner l'importance pour certaines exploitations d'un **travail extérieur** (salaire d'un conjoint ; activité secondaire de l'exploitant) qui permet l'apport d'un complément de revenu régulier non négligeable. De plus, les aides apportées par la PAC constituent souvent une part indispensable du revenu de certaines exploitations.

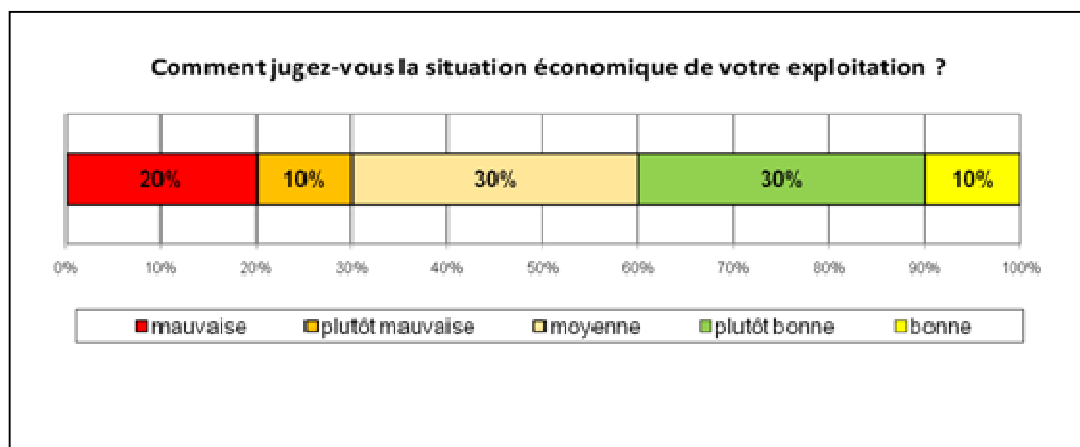


Figure 9 : Situation économique des exploitations - COPAGE 2016

5.3. Atouts et contraintes des exploitations

Le tableau ci-dessous fait le bilan des atouts et contraintes de fonctionnement des exploitations, cités spontanément par les personnes rencontrées, par ordre de récurrence :

ATOUTS	CONTRAINTES
Outil de travail efficace, adapté au territoire	Accès à l'eau (abreuvement ou bâtiment)
Parcellaire groupé	Précarité des outils de travail (terres en fermage ; conflit fermier / propriétaire)
Notoriété, savoir-faire et prestation de qualité	Problèmes de cheminements (enclavement de parcelles ou de bâtiment ; difficultés pour l'approvisionnement ; mauvais état des chemins)
Potentialités liées à la situation géographique	Dégâts liés à la faune sauvage
Bonnes perspectives pour certaines productions (miel et produits laitiers)	Abandon des terrains à remettre en valeur
Accès à l'eau (sources privées)	Terrains difficiles (dénivelé) et érosion des sols
	Valorisation insuffisante (rapport temps de travail / revenus)

Tableau 11 : Atouts et contraintes identifiés par les exploitants - COPAGE 2016

Les situations des exploitations du territoire sont très différentes ; **chaque situation constitue un cas particulier** en fonction des outils de production (parcellaire, bâtiments), mais également des types de production et des modes de valorisation mis en place.

Toutefois, deux thématiques sont principalement citées : **le foncier et l'accès à la ressource en eau**, que ce soit comme atout ou contrainte. Ces éléments constituent les bases d'un fonctionnement correct des exploitations (voir détails au paragraphe 6).

6. Problématiques des systèmes d'exploitation

Au travers des enquêtes, les agriculteurs ont fait part de remarques, et parfois d'inquiétudes, concernant le fonctionnement et l'évolution de leur système d'exploitation au regard de leur environnement. Les différents points énumérés ci-dessous reprennent les observations mentionnées durant les entretiens individuels.

6.1. Accès au foncier et installation agricole

La moitié des exploitants expriment le souhait de pouvoir exploiter plus de surfaces :

- Dans la perspective d'une évolution de la production (notamment diversification et augmentation du cheptel), le besoin de terres supplémentaires est une nécessité.
- La recherche de l'autonomie fourragère nécessite de pouvoir disposer de terres labourables et fauchables. Cependant, les opportunités sont rares sur le secteur.
- La précarité liée au fermage et les conflits entre propriétaire et fermier amènent le souhait de pouvoir acquérir certaines parcelles ou de pouvoir en louer d'autres afin de ne pas mettre en péril l'exploitation en cas de pertes des surfaces précaires.

Sur le territoire communal, 3 exploitants ont quantifié leurs besoins de plus de surface ; au total, 24 ha de surfaces pastorales sont recherchés pour répondre à leurs projets.

Pour les autres exploitants ayant exprimés le souhait de pouvoir exploiter plus de surfaces,

Toutefois, l'accès au foncier est jugé difficile. Plusieurs raisons sont évoquées : propriétaire attaché à leur terrain, prix des terres, etc.

Cette pression foncière augmente le coût des terres, rendant impossible leur achat par des personnes souhaitant s'installer.

6.2. Accès à l'eau

La problématique de l'accès à la ressource en eau et à sa gestion a été évoquée par l'ensemble des exploitants rencontrés comme étant une difficulté et un frein potentiels à l'installation d'activité nouvelle ou au développement des activités en place.

Il s'agit d'une vraie préoccupation, à la fois pour la viabilité et la pérennité des activités en place à ce jour, mais également, plus globalement, pour les perspectives sur le territoire dans les prochaines années.

En effet, l'accès à l'eau constitue déjà pour plusieurs exploitations un facteur limitant ou un point de questionnement :

- Le conflit d'usage entre l'habitat résidentiel et l'activité agricole a été évoqué à plusieurs reprises lors des rencontres individuelles. En période estivale, la pression sur l'utilisation de l'eau est importante, avec une consommation d'eau accrue par les occupants des résidences secondaires, et la nécessité d'assurer le fonctionnement normal des exploitations, notamment l'abreuvement des bêtes. Cette situation suscite une certaine inquiétude et peut être vécue comme une mise en concurrence des usagers. La crainte exprimée par plusieurs exploitants est de subir de plus en plus de restrictions rendant difficile la pérennité des activités agricoles.

- Certains bâtiments agricoles et habitations sur les exploitations ne sont pas reliés au réseau d'eau potable ; l'alimentation est assurée par le captage de sources ou de ruisseaux (via des

béals). Les évolutions liées au climat (allongement des périodes de sécheresse notamment), mais aussi les contraintes réglementaires, liées à la loi sur l'eau, interrogent sur la pérennité de ces usages.

- Certaines exploitations envisagent une diversification de leurs activités (création de gîtes, de camping, tables d'hôtes ; évolutions du cheptel ; activité de maraîchage ; production de fromages ...). Ces développements ne seront possibles qu'avec un accès pérenne à la ressource en eau (accès au réseau d'eau potable, capacité de prélèvement dans le milieu, disponibilité de la ressource).

- L'irrigation de parcelles est une pratique présente sur le territoire communal, quoique réduite en surface (prairie de fauche et plantation de verger). Parmi les projets de développement et de diversification évoqués, certains intègrent un besoin d'irrigation (maraîchage notamment).

6.3. Fermeture du milieu et dégâts de faune sauvage

En dehors des travaux d'entretien des parcelles, plusieurs exploitants ont des projets de travaux d'éclaircies forestières et de défrichage (ouverture de certaines parcelles de parcours ; ouverture en vue d'une mise en culture maraîchère ; remise en état de châtaigneraie).

Toutefois, la mise en valeur de terres, leur ouverture et leur entretien s'avère coûteux, chronophages et énergivores. Les travaux sont donc envisagés sur le long terme, petit à petit.

En lien avec la fermeture des milieux, les dégâts liés au gibier sont évoqués comme problématiques par certains exploitants (insécurité des troupeaux ; dégâts sur les clôtures).

6.4. Difficultés de cheminement

La moitié des exploitants fait part de problèmes ponctuels de cheminement : chemins ou voies d'accès en mauvais état (dégâts non réparés liés à des épisodes cévenols ; entretien courant non effectué).

La fermeture de cheminement par des propriétaires riverains est également évoquée.

7. Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires

✓ Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)

Les élevages sont soumis à un classement en fonction du type et du nombre d'animaux présents.

Sur la commune de Vialas, l'ensemble des exploitations pratiquant l'élevage sont actuellement soumises au Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.). Ce dernier donne des prescriptions relatives aux distances d'éloignement à respecter vis à vis des habitations des tiers aussi bien pour l'implantation des bâtiments d'élevage que pour leurs annexes (fosse à lisier, aire à fumier, silo couloir).

Sur la commune de Vialas, pour les exploitations concernées par le R.S.D., cette distance est établie à 50 mètres.

Il n'y a pas d'exploitation soumise à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) sur la commune (pour les I.C.P.E., les distances d'éloignement peuvent atteindre 100 mètres en fonction de l'élevage et des équipements de l'exploitation).

✓ "Règle de réciprocité"

La Loi d'Orientation Agricole de Juillet 1999 a introduit la "règle de réciprocité" : l'implantation de constructions de tiers doit respecter la même règle de distance qui s'impose à l'installation agricole. Cette loi, du fait de la présence de bâtiments d'élevage à l'intérieur des hameaux ou villages, est très vite apparue contraignante et d'une application complexe dans les zones à vocation d'élevage.

✓ Dérogation aux distances réglementaires

En Décembre 2000, la Loi de Renouvellement Urbain introduit une possibilité de dérogation à la distance d'éloignement, après consultation de l'avis de la Chambre d'Agriculture. Par ailleurs, la loi précise que les documents d'urbanisme doivent être élaborés en veillant à mesurer l'espace urbanisé et préserver au mieux les espaces agricoles.